



Compte rendu de la séance du vendredi 03 novembre 2017

Présents : Bernard BOLORONUS, Jean BUEB, Olivier EGGENSPIELER, David FINK, Rachel BOSSWINGEL, François JACQUOT, Céline KLEIN, Sylvie NATIVEL, Yannick PANDIN, Guillaume VIRON, Laurent WIEST

Absents :

Excusés :

Procuration :

Secrétaire(s) de la séance : Sylvie NATIVEL

Ordre du jour:

1. achat de la maison de Mme REININGER, parcelles AA n°020 et 021
2. achat du terrain des époux FREYBURGER, parcelle AI n°47
3. budget assainissement - reversement au budget principal
4. Servitude de passage de canalisation - rue de Carspach
5. Déclaration d'intention d'aliéner
 1. section AA n° 4 - 5 rue de la Brigade Alsace Lorraine
 2. section AE n° 39 - 2 rue de Fulleren
6. Décision modificative - budget communal - basculement des emprunts au budget forêt
7. Achat d'un véhicule électrique
8. chaufferie école
9. Achat d'un WC mobile
10. Divers
 1. enregistrement des PACS en Mairie
 2. Vélo à assistance électrique

Délibérations du conseil

Le compte rendu de la séance du n'appelle aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal, et est adopté à l'unanimité des membres présents.

ACHAT DE LA MAISON REININGER - PARCELLES AA N°020 ET 021 (2017 10 01)

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la maison d'habitation sis 1 rue de la Brigade Alsace Lorraine, section AA parcelles 020 et 021 est à vendre. Cette maison est située à proximité immédiate de l'église. La démolition de cette maison permettrait de créer un parking et d'accéder plus facilement autour de l'église.

Le conseil municipal, avec 6 voix pour et 5 abstentions,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,



République française
DEPARTEMENT du HAUT-RHIN
COMMUNE DE BALLERSDORF

Autorise Monsieur le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble pour un prix maximum de 80 000 € hors frais de notaire;

Les crédits nécessaires sont affectés à cette acquisition par la décision modificative suivante.

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21318 - 11	Autres bâtiments publics	90000.00	
2315 - 12	Installat°, matériel et outillage techni	-90000.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

ACHAT DU TERRAIN DES EPOUX FREYBURGER - PARCELLE AI N°47 (2017 10 02)

Monsieur le Maire rappelle la discussion concernant l'emplacement réservé n°2 prévu au PLU sur la parcelle section AI n° 47. Il a été demandé à la famille FREYBURGER Armand et Elise de faire une offre de prix. Celle ci s'élève à 9 000 €/are soit un total de 37 440 € pour la parcelle.

Après discussion, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins une abstention de lever l'emplacement réservé n°2 prévu au Plan Local d'Urbanisme.

BUDGET ASSAINISSEMENT - REVERSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL (2017 10 03)

Monsieur le Maire rappelle que la commune a octroyé la somme de 50 000 € au budget assainissement en 2013 afin de supporter le coût de la dernière tranche des travaux d'assainissement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de récupérer cette somme de 50 000 € qui sera versée au budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser 50 000 € du budget assainissement vers le budget principal. Les crédits nécessaires seront prévus grâce aux décisions modificatives qui suivent.

Les écritures d'amortissement passées en 2017 seront régularisées selon la procédure en vigueur.



DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ASSAINISSEMENT (2017 10 04)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1318	Autres subventions d'équipement	50000.00	
21532	Réseaux d'assainissement	-10000.00	
2315	Installat°, matériel et outillage techni	-40000.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la décision modificative à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET ASSAINISSEMENT (2017 10 05)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-2500.00	
678 (042)	Autres charges exceptionnelles	2500.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-2500.00
13918 (040)	Autres subventions d'équipement		2500.00
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la décision modificative à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET COMMUNE (2017 10 06)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	10000.00	
7811 (042)	Rep. amort. immos corpo. et incorp.		10000.00
		TOTAL :	10000.00
		10000.00	10000.00



République française
DEPARTEMENT du HAUT-RHIN
COMMUNE DE BALLERSDORF

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2804172 (040)	Autres EPL : Bâtiments, installations	10000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		10000.00
TOTAL :		10000.00	10000.00
TOTAL :		20000.00	20000.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la décision modificative à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET COMMUNE (2017 10 07)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21318 - 11	Autres bâtiments publics	50000.00	
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations		50000.00
TOTAL :		50000.00	50000.00
TOTAL :		50000.00	50000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la décision modificative à l'unanimité.

SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION - RUE DE CARSPACH
(2017 10 08)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de régulariser la situation pour le passage de la canalisation d'eau pluviale sur les parcelles :

- n°104 section AA - M. Gérard HAGMANN
- n°106 section AA - M. Patrick WAMSTER
- n°45 section AA - Mme Geneviève ZINK
- n°41 section AA - M. Serge BRUNGARD

M. Quentin LACHAUX et Mme Céline BIHL (parcelle en cours de division)

- n° 32, 35 et 36 section AA - Mme STUBER Irène
- n°34 section AA - MM. Gilbert et Thierry STUBER et Mmes Régine et Irène STUBER



La commune s'engage à remettre les lieux en état et à faire son affaire personnelle des dégâts qui pourraient être causés dans la propriété lors de l'exécution de travaux de maintenance. Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au conseil municipal de prendre la délibération ci-après:

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et le rapport ci-dessus,

Délibère à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1

Est approuvée la convention:

- de constitution de servitude de passage de canalisation d'eau pluviale sur les parcelles désignées ci-dessus,

Article 2 -

Monsieur le maire est habilité à signer les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (2017 10 09)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les déclarations d'intention d'aliéner relatives aux projets de ventes suivants :

- vente d'un bien appartenant à Mme Nathalie WIOLAND au profit de M. Edie KABOS et Mme Erzsébet SZAKACS, surface 11 ares 20 ca, 5 rue de la Brigade Alsace Lorraine.
- vente d'un bien appartenant à Maisons HEIMLIG au profit de M. Xavier GRUNENWALD et Mme Claire GIORDANI, surface 14 ares 54 ca, 2 rue de Fulleren.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur ces projets de vente.

DECISION MODIFICATIVE N°5 - BUDGET COMMUNE (2017 10 10)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante afin de procéder au transfert des emprunts sur le budget forêt.

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	29350.00	
2315 - 12	Installat°, matériel et outillage techni	-29350.00	



TOTAL : 0.00 0.00

TOTAL : 0.00 0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la décision modificative à l'unanimité.

ACHAT D'UN VEHICULE ELECTRIQUE (2017 10 11)

Le PETR (Pays du Sundgau) nous a informé que nous avons été retenus pour bénéficier de la subvention de 8 000 € pour l'achat d'un véhicule électrique.

Une commande groupée est en cours, organisée par le Pays du Sundgau.

Le coût du véhicule s'élève à 30 000 € TTC. Le montant des aides attendues est de 14 000 €.

Il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :	DEPENSES	RECETTES
TOTAL :	0.00	0.00

INVESTISSEMENT :	DEPENSES	RECETTES
------------------	----------	----------

21571 - 15	Matériel roulant	30000.00	
2315 - 12	Installat°, matériel et outillage techni	-16000.00	
1321 - 15	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		14000.00
TOTAL :		14000.00	14000.00
TOTAL :		14000.00	14000.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la décision modificative à l'unanimité.

CHAUFFERIE DU GROUPE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier établi par Me WAHL concernant les dysfonctionnements de la chaufferie du groupe scolaire. Le maître d'oeuvre s'est engagé verbalement à prendre en charge certains désordres. M. le Maire se charge de demander une confirmation écrite et listant précisément les travaux pris en charge.

ACHAT D'UN WC MOBILE

Monsieur le Maire informe que le WC mobile est inutilisable. Il interroge le conseil sur la nécessité d'en acquérir un neuf pour un montant HT de 1 600 €.

Vu la faible utilisation, le Conseil municipal décide de ne pas acheter de nouveau WC mobile.

MISE A DISPOSITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE (2017 10 12)

Le PETR du Pays du Sundgau bénéficie d'une enveloppe pour financer des actions destinées à ancrer la transition énergétique. Celle ci se traduit notamment par la promotion de l'électromobilité. En date du 24 octobre 2017, le Conseil Syndical a accepté l'achat de 50 vélos à assistance électrique et leur mise à disposition aux collectivités intéressées.

La commune de Ballersdorf a manifesté son intérêt quant à la mise à disposition d'un vélo.



République française
DEPARTEMENT du HAUT-RHIN
COMMUNE DE BALLERSDORF

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

DECISIONS DU MAIRE

MTP	Branchement assainissement 30 rue du Ruisseau 3 630,84 € HT
Pierre KOCH	Études préliminaires - réhabilitation du foyer communal 2 500,00 € HT
LRE	Travaux d'éclairage public 53 326,50 € HT

DIVERS

- L'enregistrement des PACS s'effectue en mairie depuis le 1er novembre 2017.

- Des riverains se plaignent de la vitesse excessive de certains automobilistes dans la rue du Ruisseau.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance close à 21h30.

Délibéré en séance, les jours et an susdits